

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J.

Etait absente excusée : GUESDON S. (pouvoir à M CHAPOTON G.)

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du vingt janvier deux mil vingt-cinq. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

I – FINANCES COMMUNALES

1) Programme de travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré au groupement de commandes « voirie 2025 » organisé par la communauté de communes, pour les travaux d'entretien de voirie.

Monsieur François-Xavier BRION, adjoint délégué, rappelle qu'avec le concours du maître d'œuvre, la commune a défini son programme de travaux 2025 pour les lieudits « les Sables » et « les Mézardières ».

En tant que coordonnatrice du groupement de commandes, la communauté de communes lancera la consultation en procédure adaptée. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le marché de travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2025, pour un montant maximum de 14 730,00 € HT soit 17 676,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux d'entretien de voirie rurale et communale – programme 2025 dans la limite de 14 730,00 € HT soit 17 676,00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que si le montant du programme des travaux de voirie est moins conséquent que d'habitude, c'est parce qu'il a été choisi lors de la réunion précédente et suite aux propositions de la commission voirie de faire en 2025 un programme important d'entretien des chemins non revêtus et du curage des fossés. M François-Xavier BRION précise qu'il est en attente de devis.

2) Remise gracieuse des indemnités versées

Considérant que les indemnités versées à Madame Julie DUVAL, nommée conseillère déléguée lors de la délibération du 23 mars 2023 auraient dû faire partie de l'enveloppe globale allouée au maire et aux trois adjoints en fonction et non pas aux quatre adjoints possibles pour une commune de notre strate.

Considérant que le SGC de LOCHES demande le remboursement de ce dépassement global des indemnités d'un montant de 4 661.79 € versées à Madame Julie DUVAL, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de lui accorder une remise gracieuse sachant que c'est une erreur d'interprétation des textes de notre part. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, **D'ACCORDER** une remise gracieuse de 4 661,79 € sur les indemnités de fonction indûment perçues par Madame Julie DUVAL pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2024 et **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'intéressée ainsi qu'au comptable public compétent, et de procéder aux régularisations comptables nécessaires.

II – PERSONNEL COMMUNAL

• Modification des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- la **création** d'un emploi de rédacteur territorial, à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} mars 2025.

ÉLECTION

Vu l'affectation des résultats du compte financier unique 2024 et après rencontre avec Madame Julie DUVAL, conseillère déléguée, Monsieur le Maire indique qu'il ne proposera pas au conseil municipal l'ouverture d'un poste de quatrième adjoint et que le poste de conseillère déléguée est supprimé.

QUESTIONS DIVERSES

EAU & ASSAINISSEMENT

• Nouvelles redevances

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, suite à la réforme des redevances des agences de l'eau, les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte seront remplacées par les redevances suivantes :

- une redevance sur la consommation d'eau potable,
- deux redevances pour performance (performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif).

Les prochaines factures seront émises avec ses nouvelles redevances.

ENVIRONNEMENT

• Composteur partagé

Monsieur le Maire informe les élus que l'animateur de la prévention du service déchets, M Morgan MAURICE, propose les nouvelles étapes avant la mise en place du composteur partagé :

- le mardi 13 mai entre midi et 14h00 : Frapper aux portes des foyers éligibles en présence d'un élu pour appuyer la démarche, sachant que les foyers éligibles sont les foyers possédant un terrain de moins de 100 m²,
- le jeudi 22 mai à partir de 16h00 : Installation du site de compostage partagé avec le référent de la commune,
- le jeudi 22 mai à 18h00 : Inauguration du site du compostage sur place suivi d'un apéro-compost avec les usagers, les référents et le Maire.

Madame Nadine RAGUIN précise que les composteurs partagés déjà installés à BETZ-LE-CHÂTEAU et à MANTHELAN fonctionnent bien.

COMMUNICATION

• NR Tours

Suite au concours gagné lors du Congrès des Maires 2024, Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré NR 37 et TV Tours.

NR 37 propose 3 grands pavés publicitaires pour les 3 événements festifs choisis :

- le concert des reprises du groupe Téléphone le vendredi 16 mai 2025
- la randonnée et la soirée Moules/Frites le 7 septembre 2025 suivies du vide grenier le 8 septembre 2025
- Arts et Pourlicherie le 5 octobre 2025.

TV Tours propose de faire la publicité des trois mêmes manifestations dans leur agenda culturel la semaine qui précède l'évènement.

MANIFESTATION

• Soirée Loups Garous & St Patrick's party

L'APE organise le 15 mars 2025 une soirée « Loups Garous » à MARCÉ/ESVES et « St Patrick's party » avec un concert gratuit le 29 mars 2025 à SEPMES.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 10 mars 2025 qui sera précédée d'une commission des finances dont la date est fixée au mardi 4 mars 2025 (sous réserve).

La séance est levée à 19h45.